Monumentum Cartilianum : droit des tombeaux et prosopographie locale à Ostie

Nicolas Laubry

▶ **To cite this version:**

Nicolas Laubry. Monumentum Cartilianum : droit des tombeaux et prosopographie locale à Ostie. Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik, 2018, 206, pp.225-233. halshs-02087572

HAL Id: halshs-02087572
https://shs.hal.science/halshs-02087572

Submitted on 20 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Publié dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 206, 2018, p. 225-233

Monumentum Cartilianum.
Droit des tombeaux et société locale à Ostie

Nicolas LAUBRY[1]

À la mémoire de Mireille Cébeillac-Gervasoni

[225] Parmi les personnages remarquables ayant vécu à Ostie à la fin de l'époque républicaine et à l'époque augustéenne, l'un des plus fameux est indéniablement Caius Cartilius Poplicola. Huit fois duumvir et trois fois censeur de la colonie, sa carrière, accomplie entre les années 40 et 10 av. J.-C. environ, son activité et son prestige y ont laissé de multiples témoignages[2]. L'un des plus remarquables est indéniablement le tombeau érigé sur décision publique qui se dresse non loin de la *porta Marina*. Outre l'inscription, le décor apparaît comme une référence à sa carrière locale mais aussi, suivant une interprétation souvent retenue, à son action énergique pour défendre la ville lors des incursions de Sextus Pompée pendant le second triumvirat. Ce rôle l'a sans doute conduit à tisser des liens avec Agrippa et même Auguste, faisant de lui un relai du nouveau pouvoir au niveau local.

Après sa disparition, la « fortune des *Cartilii* » à Ostie est moins perceptible. On avait longtemps supposé un déclin presque immédiat de la famille, mais une inscription reconstituée jadis par F. Zevi a porté à notre connaissance un Caius Cartilius Sabinus qui, ayant revêtu toutes les charges à Ostie, fut aussi patron de la colonie – fonction qui pourrait suggérer la possession du rang équestre[3]. Sa relation avec Poplicola n'est pas assurée et il n'est guère possible de déterminer en particulier s'il était l'un des descendants ou un individu issu d'un affranchi du notable d'époque augustéenne. Datée de la fin du I^er^ ou du début du II^e^ s. apr. J.-C., l'inscription, mesurant environ 10 m de long et probablement gravée sur un portique qui se dressait peut-être dans la zone du théâtre, révèle la richesse et l'importance du personnage.

Par la suite, la présence des *Cartilii* à Ostie devient sporadique et plus modeste. Ils sont attestés par une quinzaine d'inscriptions, majoritairement funéraires[4]. L'une d'entre elles (**fig. 1**), jadis

---

[1] Cette étude a été présentée en novembre 2016 à l'École française de Rome, lors du *Quarto seminario ostiense* organisé par M. Cébeillac-Gervasoni. Je tiens à remercier pour leur aide à différentes étapes de l'élaboration de ce texte F. Zevi, M. L. Caldelli, R. Marchesini et F. Marini Recchia, ainsi que W. Eck pour ses conseils. Les erreurs restent de mon fait.

[2] Sur Caius Cartilius Poplicola, voir principalement Bloch 1958 ; Panciera 2006 [1966] ; Meiggs 1973, 39-40, 475-478 ; Zevi 1976, 56-60 ; Cébeillac-Gervasoni, Zevi, 2000, 15-16 ; Cébeillac-Gervasoni, Caldelli, Zevi 2010, 107-112.

[3] Zevi 1968, 89-95 (*AE* 1968, 83). Sur le personnage, voir aussi D'Arms 1976, 390.

[4] On citera C. Cartilius Euplus (*CIL* XIV 38, 5385 ; *AE* 1948, 32 = *CCCA* III 376 et *AE* 1948, 34 = *CCCA* III 373 ; *CCCA* III 367, 369 et 383) ; Cartilius Euscemon (*CIL* XIV 4903) ; C. Cartilius Secundus (*CIL* XIV 283) ; Cartilia Felicissima (*CIL* XIV 1614) et Cartilia Tryphosa (*CIL* XIV 817). Deux autres *Cartilii* apparaissent sur une épitaphe inédite (Zevi 2018, n° 0207).

signalée par H. Bloch[5], fut découverte le 15 avril 1941 au sud de la *via dei Sepolcri*, dans le voisinage des piles de l'aqueduc[6]. Aujourd'hui dans la *Galleria lapidaria* (par. 10), elle porte le numéro d'inv. 11305. Le texte est gravé sur une plaque de marbre moulurée (54 x 60 x 4 cm). Les lettres mesurent entre 4 et 1,5 cm et l'on distingue des traces de réglures. La ponctuation sous forme de petits points triangulaires est régulière. Le texte conservé est le suivant :

D(*is*) *M*(*anibus*).
C(*aio*) *Cartilio Lucrioni.*
Ius monimenti (!) *Cartiliani*
concessum sibi ab (!) *P*(*ublio*) *Nonio*
Valeriano quod iuris eius
est ; *hoc titulo inseruit item*
is C(*aio*) *Cartilio C*(*ai*) *f*(*ilio*) *Hercliano*
bene merenti et Agriae [226]
Semne coniugi suae et
C(*aio*) *Plario Ianuario filio*
in [[- c. 14/15 -]] *p*(- - -)
et libertis libertabus(*que*) *`et´*
C(*aio*) *Cartilio Calliae* [[- - -]] *`et´*
M(*arco*) *Mario Euangelo in p*(*arte*) *s*(*inisteriore* ?)
`cum suis l(*ibertis*) *l*(*ibertabusque*)*´*.

Le texte a fait l'objet de plusieurs interventions. À la l. 6, le *S* est une correction après effacement des lettres *VI* : *fuit* était donc gravé à la place de *est*[7]. De même, trois lignes ont été martelées en bas de la plaque afin d'accueillir les l. 12 à 15, sans laisser de possibilités de déchiffrer le texte antérieur. Le martelage a toutefois épargné le début et la fin de la l. 11, dont l'interprétation est incertaine[8]. H. Bloch y voyait les vestiges de la *pedatura*, ce qui est certes possible, mais produirait une mise en page inusuelle : *fronte* aurait alors été gravé en toutes lettres dans la lacune, laissant après *in* et avant le *P* deux *vacat*, et contraignant par ailleurs à repousser à la ligne suivante les dimensions du sépulcre. Peut-être faut-il plutôt y voir le vestige d'une indication de la localisation de l'emplacement concédé, par exemple sous la forme *in dexteriore p(arte)* ou *p(ariete)*. Par ailleurs, les trois points triangulaires après le *P* pourraient renvoyer à l'abréviation de la fraction *quadrans* (trois-quarts). Les parallèles épigraphiques, qui suivent usuellement la mention d'un chiffre, renvoient à la *pedatura*[9]. Or, s'il fallait exclure cette dernière possibilité, il faudrait plutôt alors y [227] voir le reliquat d'une mention de la

[5] Bloch 1958, 216-217. L'inscription, non reprise par l'*Année épigraphique*, a récemment fait l'objet d'un nouvel examen dans le cadre de la publication des inscriptions funéraires « simples » d'Ostie découvertes entre 1930 et 1976 (Zevi 2018).

[6] *Giornali di Scavo*, IV, p. 92, n° 231 : « *nel fare sterri per l'accampamento degli soldati* ».

[7] Bloch 1958, 219 n. 4 lisait *erat* et non *fuit*.

[8] Bloch 1958, 219 n. 6.

[9] Voir par exemple *IPO* A 268 et 269 = Helttula 2007, n°106 et 107.

division du tombeau – bien que l'emploi sans précision d'une mesure soit atypique. Quant aux deux lignes effacées en bas de la plaque, on peut envisager qu'elles aient contenu la formule *posterisq(ue) eorum*, qui convient à la taille de la zone martelée.

La syntaxe du texte n'est pas non plus toujours limpide. À la l. 4, malgré le solécisme, le datif *sibi* renvoie manifestement à C. Cartilius Lucrio, dont le nom apparaît également au datif après la dédicace aux Mânes. La relative *quod iuris eius est*, qui connaît plusieurs parallèles, semble plus logiquement à rattacher au syntagme *ius monimenti*[10]. Le verbe de la l. 6 est à comprendre comme le parfait d'*inseruire* (au sens de « prendre soin de », « servir les intérêts de » avec construction intransitive) et non d'*inserire*, tandis que *hoc titulo…item* est sans doute à comprendre comme *eodem titulo*, et *is* comme un anaphorique renvoyant à C. Cartilius Lucrio[11]. Enfin, à la dernière ligne, dans la partie regravée, on peut se demander si le possessif *suis* renvoie au même personnage ou bien, comme cela semblerait plus vraisemblable mais en impliquant un autre solécisme, aux affranchis de C. Cartilius Callia et de M. Marius Euangelus. On peut donc proposer la traduction suivante :

Aux dieux Mânes. À Caius Cartilius Lucrio. Le droit du monument des Cartilii lui a été concédé par Publius Nonius Valerianus, titulaire du droit sur celui-ci. Par cette inscription, il a pris soin du même droit pour Caius Cartilius Herclianus, fils de Caius, bien méritant et pour Agria Semne son épouse et pour Caius Plarius Ianuarius son fils […] et pour leurs affranchis des deux sexes et pour Caius Cartilius Callia et Marcus Marius Euangelus, dans la partie de gauche, avec leurs (?) affranchis des deux sexes.

L'un des éléments les plus remarquables de ce texte est la mention d'un *monumentum Cartilianum*. H. Bloch avait envisagé l'identification avec le tombeau de C. Cartilius Poplicola, mais il avait d'emblée exclu l'hypothèse pour des motifs topographiques et archéologiques : l'éloignement entre la *porta Marina* et la *porta Romana*, d'où provient le document, rend en effet difficile une appartenance au même édifice ; d'autre part, l'exiguïté du monument augustéen aurait rendu difficile l'accueil, au moins un siècle plus tard, des dépouilles des individus mentionnés dans cette inscription. Il en déduisait donc qu'il s'agissait de la tombe d'affranchis ou de descendants d'affranchis[12].

Ce texte doit en réalité être rapproché d'un autre document épigraphique que H. Bloch paraît avoir laissé à part et qui est resté dissocié du précédent à cause de leurs conditions de

[10] *CIL* XIV 1636 (*ILS* 7926 ; *FIRA* III^2 80 n) = *IPO* B 152 : *in monumento Iuniano quod est iuris mei*. Sur cette formulation, qui est relativement fréquente à Rome dans le contexte de columbarium, voir la recension établie dans Caldelli, Crea, Ricci 2004, 340-341 et 346. Pour Ostie, voir De Paolis 2010, 590-591.

[11] *Inseruire* : cf. *TLL* s.v. et Bloch 1958, 219, n. 5. Ce terme est rare dans l'épigraphie lapidaire sépulcrale, mais on peut au moins citer *InscrAq* II 2873 = *EDR*117960 (avec toutefois une construction grammaticale différente).

[12] Bloch 1958, 217. Cf. Cébeillac-Gervasoni, Caldelli, Zevi 2010, 111. Plus que de Poplicola, les auteurs rapprochent ici le *monumentum Cartilianum* de C. Cartilius Sabinus.

publication. Une plaque de marbre reconstituée à partir de multiples fragments (54 x 76,5 x 6 cm) et publiée par A. Marinucci[13] porte en effet l'inscription suivante (inv. 8228 ; **fig. 2**) :

C(*aius*) *Cạṛṭiḷiụ*[*s*] *C*(*aii*) *et* (*mulieris*) *lib*(*ertus*) *Onesimus,*
M(*arcus*) *Antistius M*(*arci*) *lib*(*ertus*) *Epagathus et*
Cartilia C(*aii*) *f*(*ilia*) *Iusta et*
Cartilia C(*aii*) *et M*(*arci*) *lib*(*erta*) *Venusta*
fecerunt sibi et suis et
P(*ublio*) *Nonio P*(*ublii*) *f*(*ilio*) *Quir*(*ina*) *Iusto dec*(*urioni*),
libertis libertabus posterisque eorum.
H(*oc*) *m*(*onumentum*) *h*(*eredes*) *n*(*on*) *s*(*equetur*).
In fr(*onte*) *p*(*edes*) *XXX*, *in agro p*(*edes*) *XXVII s(emis).*

[228] La lecture ne fait ici guère de difficulté. A. Marinucci avait vu un martelage ou une lacune après la l. 9, mais rien de tel n'apparaît à l'autopsie[14]. Le rapprochement avec l'inscription de C. Cartilius Lucrio est inévitable pour au moins deux raisons. En premier lieu, la seconde plaque provient exactement de la même zone voisine de l'aqueduc, au sud de la *via degli Sepolcri* et fut même découverte à quelque jours d'intervalles de la précédente[15]. Les échos onomastiques constituent un second argument : outre, naturellement, le gentilice *Cartilius*, on lit dans chacun d'entre eux le nom de *Publius Nonius* ; le recoupement semble donc éclairer de manière indirecte le fait que, dans le texte de Inv. 11305, un P. Nonius Valerianus fut l'auteur de la *concessio*. Ces indices tendent donc à faire conclure à l'appartenance des deux inscriptions à un même ensemble funéraire, qui se dressait très probablement dans la nécropole de la *porta Romana*, peut-être dans sa partie méridionale[16].

Une fois ce rapprochement admis, il ne manque pourtant pas de susciter plusieurs interrogations. La première d'entre elles est la chronologie relative entre ces deux textes. Les critères formels ne permettent pas de trancher, car la taille des deux plaques est comparable et la paléographie des textes n'autorise qu'une assignation générique au II^e^ siècle. Toutefois, l'inscription Inv. 8228 présente les caractéristiques d'un *titulus* ou d'une inscription de fondation du tombeau, puisqu'elle livre le nom au nominatif de quatre principaux fondateurs ou *factores*[17]. Elle s'achève en outre avec l'indication de la taille du sépulcre, qui mesurait 30 pieds en façade et 27 pieds et demi de profondeur, soit une superficie totale au sol d'environ 70 m^2. Ces dimensions situent l'espace ainsi réservé dans la moyenne haute des tombeaux d'Ostie, aussi bien pour le I^er^ siècle que pour les II^e^ et III^e^ siècles[18]. Enfin, la formule *h(oc)*

[13] Marinucci 1988, p. 186 n° 8 et tav. V (*AE* 1988, 182) ; *EDR*080726. L'inscription est aujourd'hui exposée dans la *Galleria lapidaria*, par. 16.

[14] Seule une éraflure dans l'angle inférieur droit est perceptible, mais il ne ressort pas qu'elle ait correspondu à une dernière ligne de texte.

[15] *Giornali di scavo*, IV, p. 86 n. 81.

[16] Sur cette nécropole, voir en dernier lieu Heinzelmann 2000, 17-22 et 28-38.

[17] Cf. *CIL* XIV 1452 (*ILS* 8298).

[18] Heinzelmann 2000, 109-112.

m(onumentum) h(eredes) n(on) s(equetur) qui distinguait les modalités d'accès et d'usage du tombeau de la succession patrimoniale va dans le même [229] sens. Bien qu'il s'agisse plus d'un ensemble d'indices que d'éléments imposant la certitude, on a donc bien l'impression que l'inscription Inv. 8228 fut antérieure à Inv. 13305.

À ces éléments il faut ajouter la dénomination même de *monumentum Cartilianum*. Ce genre de qualification par le biais d'un adjectif dérivé d'un gentilice n'est pas un cas unique. Il existait ainsi à Ostie, sans doute dans la nécropole de la *porta Romana*, un *monumentum Vibianum*, cédé à une Aelia Doris par un Sex. Coelius Fortunatus Iunior qui en avait récupéré les droits suivant les principes de la succession ab intestat (*ex gradu hereditario*)[19]. Cette précision explique pourquoi l'auteur de la *donatio* ne présente aucun lien apparent avec des *Vibii*, qui étaient les fondateurs du sépulcre. Un autre cas, celui du *sepulcrum Claudiani Turraniani* (!), est un peu plus clair, car la concession fut faite à L. Fabius Ianuarius et à Maria Classica par un L. Turranius Seuerus[20]. La mise en regard des inscriptions Inv. 13305 et Inv. 8228 éclaire ainsi la dénomination de *monumentum Cartilianum* qui apparaît dans le premier des deux textes, puisqu'elle renvoie très probablement aux trois individus portant ce gentilice : C. Cartilius Onesimus, Cartilia Iusta et Cartilia Venusta. L'appellation *monumentum Cartilianum* s'avère cependant limitative, car le formulaire implique qu'il fallait compter au moins aussi avec un M. Anstitius Epagathus parmi les fondateurs.

De fait, tandis que l'accent mis sur les *Cartilii* tend à faire de ce sépulcre un monument réservé aux porteurs du même *nomen*, l'inscription de fondation oriente plutôt vers la configuration d'un monument commun ou partagé. Le problème vient principalement du fait que les liens entre les individus mentionnés ne sont pas explicités par l'inscription et qu'ils ne peuvent donc donner lieu qu'à des hypothèses. Il est en effet possible que Cartilia Iusta soit la fille de C. Cartilius Onesimus qui, pour sa part, était un affranchi. Quant à Cartilia Venusta, affranchie par un Caius et par un Marcus, elle pourrait avoir été l'esclave de M. Antistius Epagathus et de C. Cartilius Onesimus, dont elle a repris le gentilice. Quoi qu'il en soit, *monumentum Cartilianum* est une dénomination qui, dans ce cas, simplifie sans doute le régime d'affectation de l'édifice résultant de cette association. On ne saurait le réduire à la catégorisation générique de « tombeau familial », malgré l'attachement au *nomen* qui transparaît de cette dénomination[21].

---

[19] *CIL* XIV 523 (*ILS* 8299) = *EDR*145834 (seconde moitié du II^e^ s.). Cf. aussi *CIL* XIV 4862 (*FIRA* III^2 80u), pour la *memoria Papiriorum*, parvenue par le même chemin à un Aurelius Mercurius qui le cède à un T. Clodius Crescens. Le cas du *monumentum Iunianum*, où un Flauius Rufinus cède des emplacements, est moins explicite mais suggère une configuration de ce genre (*CIL* XIV 1636 [*ILS* 7296 ; *FIRA* III^2 80n] = *IPO* B 152 = *EDR*148260).

[20] *CIL* XIV 988 = *EDR*145606.

[21] Voir sur cette question Lazzarini 1991, part. 16-18 et Paturet 2014a et 2014b pour une approche plus pragmatique que celle des spécialistes de droit antérieurs.

Une autre interrogation soulevée par le rapprochement entre ces inscriptions concerne la *concessio* opérée, très vraisemblablement à titre non onéreux[22]. En effet, pourquoi un C. Cartilius Lucrio dut-il obtenir par un tiers la concession d'emplacement dans un tombeau dont la désignation construite faite précisément sur son propre gentilice ? Cette situation, surprenante à l'abord, ne s'explique pas de manière univoque, mais deux hypothèses sont envisageables. La première serait de considérer que C. Cartilius Lucrio n'était ni un descendant, ni un affranchi lié aux trois fondateurs portant ce *nomen*[23]. La solution la plus économique serait ainsi de considérer qu'il était, par exemple, l'affranchi d'un affranchi bénéficiaire du droit au tombeau – la formule *libertis libertabusque eorum* ouvrant normalement le tombeau aux descendants des affranchis, mais pas à leurs propres affranchis[24]. Ne faisant pas partie des ayant droit, il lui aurait ainsi été nécessaire de passer par un tiers pour obtenir le droit au tombeau.

Cependant, cette solution n'est peut-être pas la plus simple et une autre piste peut être explorée. Si les inscriptions funéraires réservant le droit au tombeau sont très nombreuses, il est en définitive rare de percevoir les modalités concrètes de fonctionnement des dispositions prises par les fondateurs. Leur application [230] présuppose en effet qu'il existait des procédures de surveillance et de contrôle confiées à des individus choisis à cette fin, notamment par le biais de consignes couchées dans le testament. Ainsi, dans certains cas, le respect de l'affectation du tombeau était laissé à l'appréciation des héritiers[25]. À cela s'ajoute la question de l'extension du droit au tombeau pour les individus désignés de manière nominale ou générique. Les savants modernes ont en particulier discuté pour savoir si ces bénéficiaires se voyaient octroyer uniquement le droit à recevoir une sépulture (*ius sepulcri* « passif » dans les termes modernes) ou bien s'il leur était également possible d'utiliser le tombeau pour la sépulture d'un tiers (*ius sepulcri* « actif » ou *ius inferrendi*), avec le risque de contrevenir à l'affectation décidée par le fondateur. Or, la concession accordée dans l'exemple qui nous intéresse a conduit à ouvrir le sépulcre à aux moins deux individus extérieurs au *nomen* : une Agria et un C. Plarius. Pareille dérogation aux volontés des fondateurs ne s'explique que par une décision d'un ayant-droit ultérieur. Enfin, un dernier point est à signaler : il semble que le droit et la jurisprudence aient possédé une certaine réticence quant à l'attribution aux affranchis de la possibilité d'utiliser un tombeau par le biais des seules consignes épigraphiques. C'est en tout cas la réponse qui avait

---

[22] *Concessio* et *concedere* sont les termes les plus récurrents à Ostie pour désigner la cession d'un emplacement funéraire ou d'un droit sur un tombeau, et ce loin devant les verbes *dare*, *donare* ou leurs dérivés, au point que ce formulaire apparaît une tendance locale : De Paolis 2010, 601 et Laubry, *Iura sepulcrorum*.

[23] Le surnom *Lucrio* n'est guère significatif à cet égard, même s'il pourrait renvoyer à une origine servile du personnage : cf. Kajanto 1965, 285.

[24] Sur ce point, voir Laubry 2017.

[25] Voir par exemple *CIL* VI 12133 (*ILS* 8365) ; 19915 (*ILS* 8266). Pour Ostie, cf. *CIL* XIV 1452 (*ILS* 8298). Un cas particulièrement intéressant et qui n'est pas sans rappeler notre texte est l'inscription *CIL* XIV 790 (*ILS* 8301) où l'héritier universel, un *Cauius*, concéda tout ou partie d'un sépulcre à des *Cauiae* : *Cauiae Fortunata*[*e*] | *et Cauiae Feliculae* | *concessum aeis* (!) | *donationis causa a P*(*ublio*) | *Cauio Restituto ex asse* | *et libertis libertabusqua*[*e*] | *posterisque aeorum* (!) (…).

été donnée par Papinien dans une situation qui, néanmoins, nous échappe largement[26]. L'avis du juriste concernait peut-être le cas d'un tombeau héréditaire comme pourrait le laisser entendre le contexte de citation par Ulpien et par les compilateurs du *Digeste*. Ulpien ajoutait d'ailleurs que des constitutions impériales suivirent souvent ce principe et cette affirmation rencontre un écho dans un rescrit d'Alexandre Sévère daté de 224 apr. J.-C. et conservé par le *Code Justinien*[27].

Par conséquent, l'un de ces facteurs ou la conjonction de plusieurs d'entre eux pourrait expliquer pourquoi il fut nécessaire à un C. Cartilius d'obtenir une permission formelle pour user du *monumentum Cartilianum*, tout en faisant valoir par la suite ses droits par l'inscription. Pour des raisons impossibles à préciser, mais qui tiennent sans doute à une relation de parenté avec P. Nonius Iustus, P. Nonius Valerianus devait avoir obtenu les droits sur le monument. Suivant que l'on privilégie l'idée d'une simple procédure de vérification ou d'une démarche nécessaire pour obtenir le *ius monumenti*, la finalité de la concession prendra une nuance différente : soit elle confirmait le droit au tombeau, soit elle ouvrait l'accès et l'usage d'un sépulcre qui n'était pas destiné à l'origine au bénéficiaire. Ce geste, par ailleurs, ne signifiait manifestement pas un renoncement de Nonius Valerianus à ses droits sur ce tombeau ou leur extinction : c'est en tout cas ainsi qu'il faut probablement interpréter la correction de la formule *quod iuris eius fuit* en *quod iuris eius est*, aux lignes 5 et 6 de l'inscription Inv. 13305.

Les vicissitudes de la transmission du droit au tombeau ne s'arrêtèrent pas là : comme en témoignent les martelages de la partie inférieure de l'inscription Inv. 13305, d'autres individus furent admis ultérieurement : un C. Cartilius portant le rare surnom Callia[28] et un M. Marius Euangelus, dont le *cognomen* peut laisser songer à une origine servile. Une fois encore, difficile de déterminer le rapport avec les personnages précédemment mentionnés, à part naturellement le partage du gentilice *Cartilius* pour le premier des deux. Il n'est guère possible d'établir à quel moment eut lieu cette adjonction qui ouvrait un peu plus le *monumentum Cartilianum* au-delà du cercle de personnes prévu initialement par la première inscription.

Le dernier aspect remarquable de ces deux inscriptions concerne les noms qui y apparaissent. En effet, à côté de celui des *Cartilii*, plusieurs gentilices rencontrent des échos intéressants dans la documentation ostienne. Il faut certes faire preuve d'une grande prudence dans le maniement des arguments onomastiques [231] et se garder de rapprochements hâtifs ou infondés. Disons d'emblée ici qu'aucune certitude ne peut être dégagée de l'examen qui va suivre, mais qu'il s'agit plutôt de réinsérer brièvement les protagonistes du *monumentum Cartilianum* dans un contexte social plus large.

---

[26] Ulpien, *Ad Ed.*, 25 (*Dig.*, 11, 7, 6 pr.) : *liberti autem nec sepeliri nec alios inferre poterunt, nisi heredes extiterint patrono, quamuis quidam inscripserint monumentum sibi libertisque suis fecisse, et ita Papinianus respondit et saepissime idem constitutum est.*

[27] *CJ* 3, 44, 6 : *Monumentorum inscriptiones neque sepulchrorum iura neque dominium loci puri ad libertos transferunt*. Cf. Eck 2008.

[28] Solin 2003, 188 (pour Rome). Cf. *CIL* VI 20141 = *ILMN* 295 : *C. Iulius Calliae libertus Moschus* ; *CIL* V 3730 (Vérone), mentionnant un Caius Rutilius Callia.

Le plus notable des individus nommés dans ces inscriptions est probablement Publius Nonius Iustus, en raison de sa dénomination d'ingénu incluant la tribu et de son statut de décurion[29]. Cette spécification est discrète, d'autant que le mot est abrégé et que le titre est *nude dictus*, trait rare dans les usages épigraphiques à Ostie quand il apparaît de manière isolée[30]. Rien dans le texte n'explique sa présence dans ce tombeau. L'unique indice est son surnom, Iustus, qu'il partage avec Cartilia Iusta, qui était peut-être la fille de C. Cartilius Onesimus. Il pourrait donc avoir été le fils de cette dernière, d'autant que l'inscription suggère une carrière arrêtée de manière précoce. Des *Publii Nonii* possédèrent un certain relief dans la société ostienne des II^e^ et III^e^ siècles et plusieurs individus porteurs de cette séquence patronymique se rencontrent dans les albums d'associations de la colonie, dont celle des *lenuncularii tabularii auxiliarii*, tandis que d'autres parvinrent à l'augustalité[31]. La figure la plus saillante est P. Nonius Livius Anterotianus, également décurion et intégré à l'ordre équestre par Marc Aurèle, qui reçut l'honneur de deux statues sur le *piazzale delle Corporazioni*[32]. Aucun lien ne peut cependant être établi avec le décurion du *monumentum Cartilianum*.

Le second fondateur du tombeau, M. Antistius Epagathus, fait écho à plusieurs *Marci Antistii*, liés par la filiation ou l'affranchissement qui apparaissent également dans l'album des *lenuncularii tabularii auxiliarii* de 152 et, dans une moindre mesure, dans celui de 192 où nous avons rappelé la présence de *Publii Nonii* et dont un M. Antistius Helius fut quinquennal[33].

À part ceux déjà mentionnés, les gentilices de l'inscription Inv. 13305 sont moins remarquables. Agria Semne, dont le surnom suggère ici encore une origine servile, ne possède ni filiation ni indication de patronat, rendant tout rapprochement aléatoire. Contentons-nous de relever que, parmi les 21 porteurs de ce gentilice à Ostie, on trouve un L. Agrius Marcianus dans l'album des *lenuncularii* de 152[34]. Un Agrius L. f. Priscus apparaît en outre aux côtés d'un C. Cartilius Secundus dans une liste d'*honorati* du collège des dendrophores[35]. Le *nomen* de C. Plarius Ianuarius est illustré à Ostie par Plaria Vera, *flaminica diuae Augustae* et mère de M. Acilius

---

[29] La *Quirina* est la tribu la plus attestée à Ostie après la *Voturia* et la *Palatina* : voir en dernier lieu Cébeillac-Gervasoni, Zevi 2010, p. 167-168

[30] Un décurionat en contexte collégial semble exclu, car il aurait été spécifié.

[31] Parmi les *lenuncularii*, se trouvaient ainsi, en 192, P. Nonius Charito et P. Nonius Marcianus (*CIL* XIV 251). Pour les *augustales*, citons P. Nonius Helius (*CIL* XIV 389), P. Nonius Zethus, connu par plusieurs documents (*CIL* XIV 393-395), P. Nonius Caricus et P. Nonius Agath[- - -] (liste de *CIL* XIV 4561) ou P. Nonius Eutyches (*CIL* XIV 4562 : album de 196).

[32] *CIL* XIV 390-391 (cf. 4656). Sur ce personnage, voir Meiggs 1973, 211 ; D'Arms 1976, 402. Cf. Demougin 1994, 374 et, en dernier lieu, Tran 2006, 444-446.

[33] *CIL* XIV 250 et 251. Sur ces *M. Antistii*, voir aussi les remarques de Tran 2006, 438-439.

[34] *CIL* XIV 251, III, 5 (*ILS* 6175).

[35] *CIL* XIV 281. Il y fut quinquennal. La datation de cette inscription, entre la moitié du II^e^ s. et le début du III^e^ s. est contestée : voir Meiggs 1973, 504-505 et Zevi 1970, 317-319.

Priscus Egrilius Plarianus et A. Egrilius Plarianus[36]. Une inscription perdue mentionne un *ossuarium Plarii Ianuarii*, homonyme exact de notre personnage, sans qu'il soit possible d'affirmer leur identité ou de préciser leur lien éventuel[37]. D'ailleurs, la relation de C. Plarius Ianuarius avec les *Cartilii* et Agria Semne n'est pas des plus claires : la formulation laisse entendre en effet que cette dernière fut l'épouse de C. Cartilius Lucrio. Dans ce cas, le terme *filius* qui qualifie C. Plarius Ianuarius doit vraisemblablement être compris comme décrivant le rapport avec Agria Semne, dont il serait alors le fils d'une première union. Quant à M. Marius Euangelus, dont le surnom semble révéler aussi un passé d'esclave, il fait partie des 19 *Marci Marii* connus à Ostie, au nombre desquels le plus notable est M. Marius Primitiuus : celui-ci, autour du milieu du II^e^ siècle, fut quinquennal des *scapharii traiectus Rusticeli* et [232] deux fois *aedilis sacris faciundis Volcani*, suivant une ascension sociale qui n'est pas sans rappeler celle de P. Nonius Livius Anterotianus, évoqué plus haut[38].

Ainsi, bien que l'on ne puisse rapprocher de manière assurée les individus admis dans le *monumentum Cartilianum* d'autres porteurs des mêmes gentilices, on a néanmoins l'impression que ceux-ci, malgré la diversité inhérente aux associations ou aux rangs sociaux concernés, s'inscrivaient dans cette frange de la société de la colonie du II^e^ s. où se recrutaient les *collegiati*, et dont certains étaient susceptibles de connaître, individuellement ou sur plusieurs générations, une ascension sociale. La coexistence programmée dans le même tombeau de ces individus illustrerait alors ces liens familiaux ou ces rapports d'affranchissement qui structuraient aussi occasionnellement le tissu de certaines associations professionnelles[39]. Les arguments onomastiques sont trop labiles pour transformer ces hypothèses en certitudes. On peut toutefois se demander si, dans un tel contexte, la présence de *Cartilii* ne prend pas une signification supplémentaire : alors que ceux-ci sont largement absents des listes collégiales conservées pour cette époque, à la fois pour les collèges professionnels et pour les associations de plus grand relief comme celle des *augustales*, leur *nomen* a pu continuer, au moins durant une partie du II^e^ siècle, à être vecteur de prestige ou de capital symbolique. Certes, les occupants du *monumentum Cartilianum* n'entretenaient peut-être aucun rapport direct avec l'élite municipale et ont pu n'être que des affranchis d'anciens dépendants ou des descendants de ces derniers. Toutefois, est-il impossible que ce gentilice ait conservé une certaine valeur dans le cadre d'alliances opérées au sein de la frange supérieure de la plèbe d'Ostie ? Rien ne permet de l'affirmer catégoriquement, mais on rappellera qu'un souvenir fort du duumvir d'époque augustéenne persistait encore au II^e^ s., comme en témoigne le respect constant porté à son tombeau dans l'aménagement édilitaire de la « *loggia di Cartilio* » sous Hadrien[40].

---

[36] Meiggs 1973, 507 sq. ; Bloch 1953a, 261-264 ; Zevi 1970, 290-293. Synthèse dans *PIR*^{2}, P 447.

[37] *CIL* XIV 1473 (*ILS* 8116) : *C*(*aius*) *Plarius Priuatus Sen*(*ior*) *se uibo* (!) *cessit Pla*|*riae Priuatae libertae suae de se bene me*|*renti adcumbitorium cum conditi*|*bum* (!) *quod est longum pedes VI, lat*(*um*) | *p*(*edes*) *IIII*, *ita ut liceat ei itum aditum* | *ambitum humandumue sacrificandum* (!) *caussa* | *habere. Ti*(*beri* ?) *Plari aue* ! | *Parte senesteriori* (!) *ubi positum est* | *ossuarium Plarii Ianuarii.* Le texte est transmis seulement par une copie de Marini.

[38] Voir *CIL* XIV 4553, 4554 et 5327=5328.

[39] Tran 2006, 409-450.

[40] Voir Bloch 1953b, 227 et Gismondi 1958, 169-170. Cf. Meiggs 1973, 140.

Publié dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 206, 2018, p. 225-233

N. Laubry, École française de Rome (piazza Farnese, 67, I-00186 Roma)
dirant@efrome.it

Bibliographie

Bloch 1953a : H. Bloch, « Ostia. Iscrizioni rinvenute tra il 1930 e il 1939 », *NSA*, 78, 1953, p. 239-306.

Bloch 1953b : H. Bloch, « I bolli laterizi nella storia edilizia di Ostia », dans G. Calza (dir.), *Scavi di Ostia, I. Topografia generale*, Rome, 1953, p. 215-217.

Bloch 1958 : H. Bloch, « C. Cartilius Poplicola », dans M. Floriani Squarciapino (éd.), *Scavi di Ostia, III. Le necropoli. Parte I: le tombe di età repubblicana e augustea*, Roma, 1958, p. 209-219.

Caldelli, Crea, Ricci 2004 : M.-L. Caldelli, S. Crea, C. Ricci, « *Donare*, *emere*, *vendere*, *ius habere*, *possidere*, *concedere*, *similia*. Donazione e compravendita, proprietà, possesso, diritto sul sepolcro e diritti di sepoltura », dans Libitina *e dintorni.*, p. 310-349.

Cébeillac-Gervasoni, Zevi 2000 : M. Cébeillac-Gervasoni, F. Zevi, « Pouvoir local et pouvoir central à Ostie. Étude prosopographique », dans M. Cébeillac-Gervasoni (éd.), *Les élites municipales de l'Italie péninsulaire de la mort de César à la mort de Domitien entre continuité et rupture. Classes sociales dirigeantes et pouvoir central*, Rome, 2000, p. 5-31.

Cébeillac-Gervasoni, Zevi 2010 : M. Cébeillac-Gervasoni, F. Zevi, « Le tribù di Ostia », dans M. Silvestrini (éd.), *Le tribù romane*, Bari, 2010, p. 161-169.

Cébeillac-Gervasoni, Caldelli, Zevi 2010 : M. Cébeillac-Gervasoni, M.-L. Caldelli, F. Zevi, *Epigrafia latina. Ostia: cento iscrizioni in contesto*, Rome, 2010.

D'Arms 1976 : J. D'Arms, « Notes on Municipal Notables of Imperial Ostia », *AJPh*, 97, 1976 p. 387-411.

Demougin 1994 : S. Demougin, « À propos des élites locales en Italie », dans *L'Italie d'Auguste à Dioclétien. Actes du colloque international (Rome, 25-28 mars 1992)*, Rome, 1994, p. 353-376.

De Paolis 2010 : M. De Paolis, « *Iura sepulcrorum* a Ostia: consuntivi tematici ragionati », *ArchCl*, 61, 2010, p. 583-629.

Eck 2008 : W. Eck, « Römische Grabinschriften als Rechtsquellen », dans M. Avenarius (éd.), *Hermeneutik der Quellentexte des römischen Rechts*, Baden-Baden, 2008, p. 67-93.

Gismondi 1958 : I. Gismondi, « Le architteture », dans M. Floriani Squarciapino (éd.), *Scavi di Ostia, III. Le necropoli. Parte I. Le tombe di età repubblicana e augustea*, Roma, 1958, p. 169-190. [233]

Heinzelmann 2000 : M. Heinzelmann, *Die Nekropolen von Ostia: Untersuchungen zu den Gräberstraßen vor der Porta Romana und an der Via Laurentina*, Munich, 2000.

Helttula 2007 : A. Helttula (éd.), *Le iscrizioni sepolcrali latine nell'Isola Sacra*, Rome, 2007.

Kajanto 1965 : I. Kajanto, *The Latin Cognomina*, Helsinki, 1965

Kubitschek 1889 : J.W. Kubitschek, *Imperium Romanum tributim discriptum*, Pragae, Vienne, Leipzig, 1889.

Laubry 2017 : N. Laubry, « La désignation de la postérité. Autour de la formule *libertis libertabusque posterisque eorum* dans les inscriptions funéraires romaines », dans M. Dondin-Payre, N. Tran (éd.), *Esclaves et maîtres dans le monde romain*, Rome, 2016, p. 65-79.

Laubry, *Iura sepulcrorum* : N. Laubry, « *Iura sepulcrorum* à Ostie : un supplément », dans M. Cébeillac-Gervasoni (†), N. Laubry, F. Zevi (éd.), *Nuove ricerche su Ostia e il suo territorio. Atti del Terzo seminario ostiense, nov. 2015*, Rome, à paraître.

Lazzarini 1991 : S. Lazzarini, *Sepulcra familiaria. Un'indagine epigrafico-giuridica*, Milan, 1991.

Marinucci 1988 : A. Marinucci, « Ostia. Iscrizioni municipali inedite », *MGR*, 13, 1988, p. 181-216.

Panciera 2006 [1966] : S. Panciera, « Il sepolcro ostiense di *C. Cartilius Poplicola* ed una scheda epigrafica di Gaetano Marini », *ArchCl*, 18, p. 54-63 [repris dans S. Panciera, *Epigrafi, epigrafia, epigrafisti: scritti vari editi e inediti (1956 - 2005) con note complementari e indici*, Roma, 2006, p. 643-650].

Meiggs 1973 : R. Meiggs, *Roman Ostia*, 2e éd., Oxford, 1973.

Paturet 2014a : A. Paturet, « La distinction entre tombeaux de famille et tombeaux héréditaires en droit romain classique. I. La position de Gaius », *Contemporary Readings in Law and Social Justice*, 6, 1, 2014, p. 137-165.

Paturet 2014b : A. Paturet, « La distinction entre tombeaux de famille et tombeaux héréditaires en droit romain classique. II. Le témoignage d'Ulpien », *Contemporary Readings in Law and Social Justice*, 6, 1, 2014, p. 166-191.

Solin 2003 : H. Solin, *Die griechischen Personennamen in Rom: ein Namenbuch*, 2. Aufl., Berlin, New York, 2003.

Tran 2006 : N. Tran, *Les membres des associations romaines. Le rang social des* collegiati *en Italie et en Gaules sous le Haut-Empire*, Rome, 2006.

Zevi 1968 : F. Zevi, « Brevi note ostiensi », *Epigraphica*, 30, 1968, p. 83-95.

Zevi 1970 : F. Zevi, « Nuovi documenti sugli Egrili ostiensi », *MEFRA*, 82, 1970, p. 279-320.

Zevi 1976 : F. Zevi, « Monumenti e aspetti culturali di Ostia repubblicana », dans P. Zanker (éd.), *Hellenismus in Mittelitalien. Kolloquium in Göttingen vom 5. bis 9. Juni 1974*, Göttingen, 1976, p. 52-83.

Zevi 2018 : F. Zevi (dir.), *Epigrafia ostiense dopo il CIL. 2000 iscrizioni funerarie*, Venise, 2018.

Fig. 1 – L'inscription Inv. 11305 (cliché N. Laubry, su concessione del Parco archeologico di Ostia).

Fig. 2 – L'inscription Inv. 8228 (cliché N. Laubry, su concessione del Parco archeologico di Ostia).